

SOUS - PREFECTURE
DE
CHERBOURG

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

B.P. 250
50107. CHERBOURG CEDEX

2ème Bureau
JPV/BC N° 87 - 1055
Affaire suivie par :
M. VASSELIN Poste 319



LE PREFET, Commissaire de la République
du Département de la Manche,

VU le Code des Communes ;

VU l'arrêté préfectoral modifié, en date du 8 février 1978, créant le district
des Pieux ;

VU la délibération du conseil de district, en date du 26 juin 1987, sollicitant
la modification des statuts ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes ci-dessous, approuvant
la modification proposée :
BRICQUEBOSQ (7 août 1987), FLAMANVILLE (4 juillet 1987), HELLEVILLE (10 août 1987)
LE ROZEL (6 juillet 1987), LES PIEUX (30 juin 1987), PIERREVILLE (30 juin 1987),
SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC (25 juillet 1987), SIOUVILLE-HAGUE (24 juillet 1987),
SOTTEVILLE (30 juin 1987), SURTAINVILLE (30 juillet 1987), TREAUVILLE (2 juillet
1987) ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes suivantes émettant un
avis défavorable à la modification proposée :
BENOISTVILLE (6 août 1987), GROSVILLE (4 août 1987) ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises par l'article L 164-7 du code
des communes sont réunies ;

A R R E T E

Article 1er : La modification de l'alinéa 7 du paragraphe b de l'article 5 des
statuts du district des Pieux est modifié comme suit :
"7°) l'aménagement de zones horticoles, maraîchères, artisanales
et industrielles"

L'ancien alinéa 7 devient l'alinéa 8 sans changement.

.../...

.../...

Article 2 : Le paragraphe b de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 8 février 1978 est modifié en ce sens.

Article 3 : Le président du district et le receveur du district sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par extrait au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

CHERBOURG, le 18 Août 1987

LE PREFET, Commissaire de la République
du Département de la Manche,
par délégation,
LE SOUS-PREFET, Commissaire-Adjoint
de la République de l'Arrondissement
de Cherbourg,

Ampliations transmises à :

- M. le Préfet, Commissaire de la République
du Département de la Manche
- 1ère Direction - 1er Bureau -
- 2ème Direction - 1er Bureau -
- 3ème Direction - 3ème Bureau -
- Monsieur le Président du District

Jacques COEFFE

X LES PIEUX

- Messieurs les Maires de :


- . BRICQUEBOSQ
- . FLAMANVILLE
- . HELLEVILLE
- . LE ROZEL
- . LES PIEUX
- . PIERREVILLE
- . SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC
- . SIOUVILLE-HAGUE
- . SOTTEVILLE
- . SURTAINVILLE
- . TREAUVILLE
- . BENOISTVILLE
- . GROSVILLE
- . HEAUVILLE
- . SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

- Monsieur le Trésorier payeur général
S/c. du Receveur particulier des finances
- Monsieur le Chef de poste de la perception des Pieux
S/c. du receveur particulier des finances
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement
- Monsieur le Président du Conseil Général, Direction des Investissement et des Affaires économiques

CHERBOURG, le 20 Août 1987

Pour le Sous-Préfet

L'Attaché de Préfecture délégué


J.-P. VASSELIN